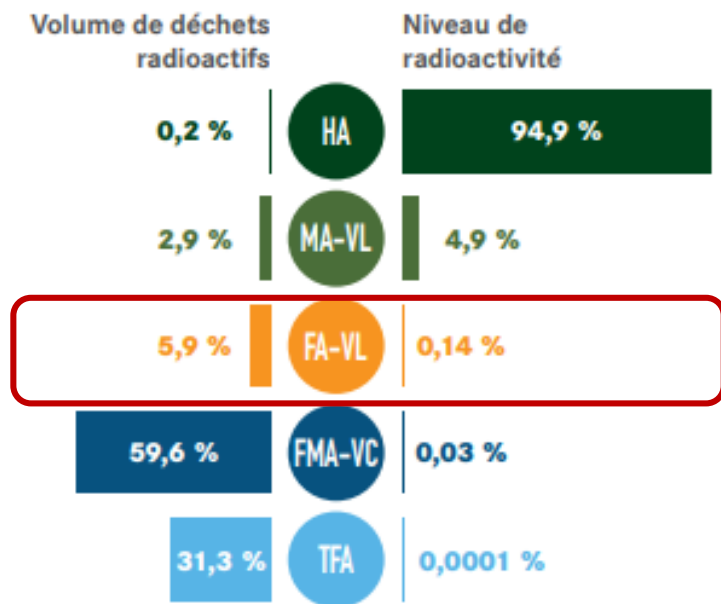




# GESTION DES DÉCHETS FA- VL

# Assurer une cohérence entre les différents modes de gestion



## Les déchets FA-VL présentent généralement :

- une faible activité radiologique qui ne justifie pas un stockage à grande profondeur (dans Cigéo)
- une durée de vie longue qui ne permet pas un stockage en surface en quantité importante (au CSA)



1993 - 2006

Du « projet radifères » au projet FAVL

1993

Début des études pour le stockage des radifères

2000

L'Andra propose de coupler le stockage des radifères avec celui des graphites, avec comme principal objectif de pouvoir créer une installation à dimension industrielle

2006

Dans le cadre de la Loi du 28 juin 2006, l'Etat demande à l'Andra de mettre au point des solutions de stockage pour les déchets de faible activité à vie longue

2008 – 2015

## De la recherche de sites au rapport d'étapes 2015

2008

2009

**Juin 2008 : Lancement d'un appel à candidatures pour mener des investigations géologiques et environnementales en vue de la potentielle implantation d'un centre de stockage.**

Appel effectué auprès de 3115 communes, réparties dans 8 régions et 20 départements

*-> 42 communes se portent candidates (dont 41 en région Champagne-Ardenne et Lorraine. Parmi ces communes, 10 sont situées dans l'Aube et 5 dans l'ancienne Communauté de communes de Soulaines)*

- **Juin 2009 :** le Gouvernement annonce la **sélection de deux communes dans l'Aube** (Auxon et Pars les Chavanges).

*-> suite au retrait des deux communes pendant l'été, le projet est mis en suspens.*

- **Octobre 2009 :** Mise en place d'un groupe de travail au sein du Haut Comité pour la Transparence et à l'information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN) pour établir le retour d'expérience de la démarche.

2008 – 2015

## De la recherche de sites au rapport d'étapes 2015

2011

-

2012

### Bilan de la recherche de site et recommandations du HCTISN sur la poursuite du projet FAVL

Dans son rapport, le HCTISN indique que le projet FAVL est un projet d'intérêt national et donne des recommandations sur :

- **La sélection de site : la sûreté doit être le facteur premier de choix de site.** il est recommandé que l'Etat sélectionne un nombre restreint de territoires sur recommandation de l'Andra, en s'appuyant sur les résultats de l'appel à candidatures 2008 ;
- **La concertation et l'information**, avant toute présence physique sur le terrain. L'interlocuteur au niveau local doit être a minima intercommunal avec le soutien de l'Etat et des grandes collectivités.
- **L'accompagnement du projet** : le projet de stockage doit être accompagné d'un certain nombre d'avantages réels sur le plan économique et du développement territorial. Les communes doivent pouvoir mener des expertises indépendantes.

**Sur la base des recommandations du HCTISN, reprise de contact par l'Andra en 2012** avec les communauté de communes sur lesquelles des communes s'étaient portées candidates en 2008 pour recueillir leurs intentions.

2008 – 2015

## De la recherche de sites au rapport d'étapes 2015

2013

-

2015

**Accord en 2013 (confirmé en 2015) de l'ancienne communauté de communes de Soulaines (21 communes) devenue Vendeuve-Soulaines (38 communes) pour la réalisation d'une campagne d'investigations géologiques.**

- Signature d'un protocole d'accompagnement entre la Communauté de communes, les producteurs de déchets et l'Andra, sous la présidence du préfet de l'Aube
- Campagne d'investigations géologiques menée entre 2013 et 2015 (caractérisation géologiques, hydrauliques, géochimiques) .

### **Poursuite des études pour :**

- Etudier les concepts faible profondeur  
*-> à partir des résultats des investigations géologiques réalisées sur le site de Soulaines, études de conception et évaluations préliminaires de sûreté*
- Préciser l'Inventaire
- Travaux de R&D (caractérisation sur graphites, radifères, bitumes)





2008 – 2015

De la recherche de sites au rapport d'étapes 2015

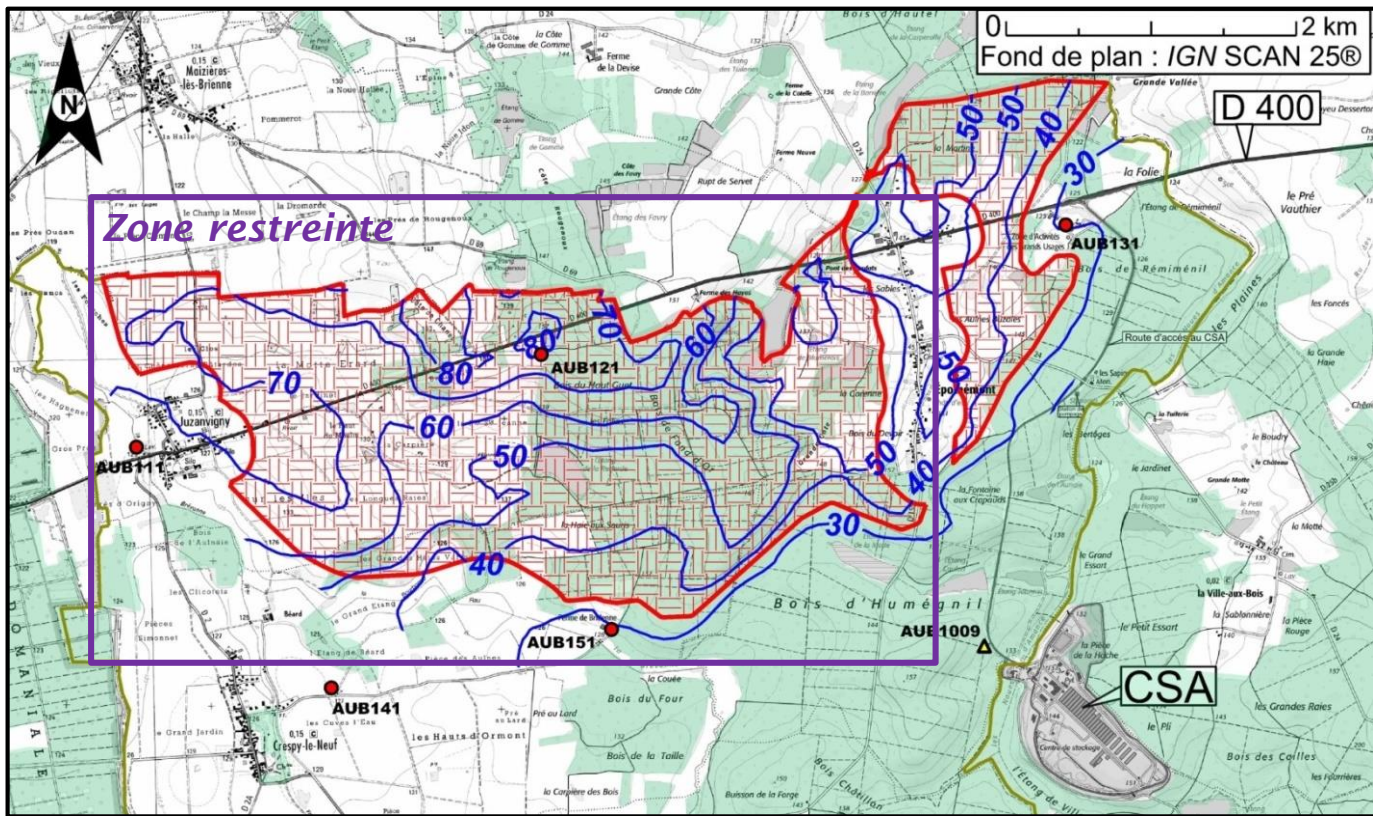
2015

### Rapport d'étape sur le stockage des déchets FAVL

- Point sur les études portant sur la caractérisation des déchets, techniques de réalisation des creusements, et les résultats de la 1ère campagne d'investigations géologiques,
- **Identification d'une zone d'intérêt restreinte** pour la potentielle implantation d'un stockage de déchets FAVL
- Les résultats obtenus confirment également la présence d'argile avec des **caractéristiques favorables pour y associer un stockage de déchets TFA**

-> **Avis ASN (2016)** : demande à l'Andra de poursuivre les études sur la zone d'intérêt restreinte et sur la connaissance des déchets pour définir quels déchets et en quelle quantité pourront être accueillis sur le site de Soulaines, et de proposer de nouvelles pistes complémentaires pour la poursuite du projet.

# Zone d'intérêt restreinte proposée dans le rapport 2015





# Point d'actualité

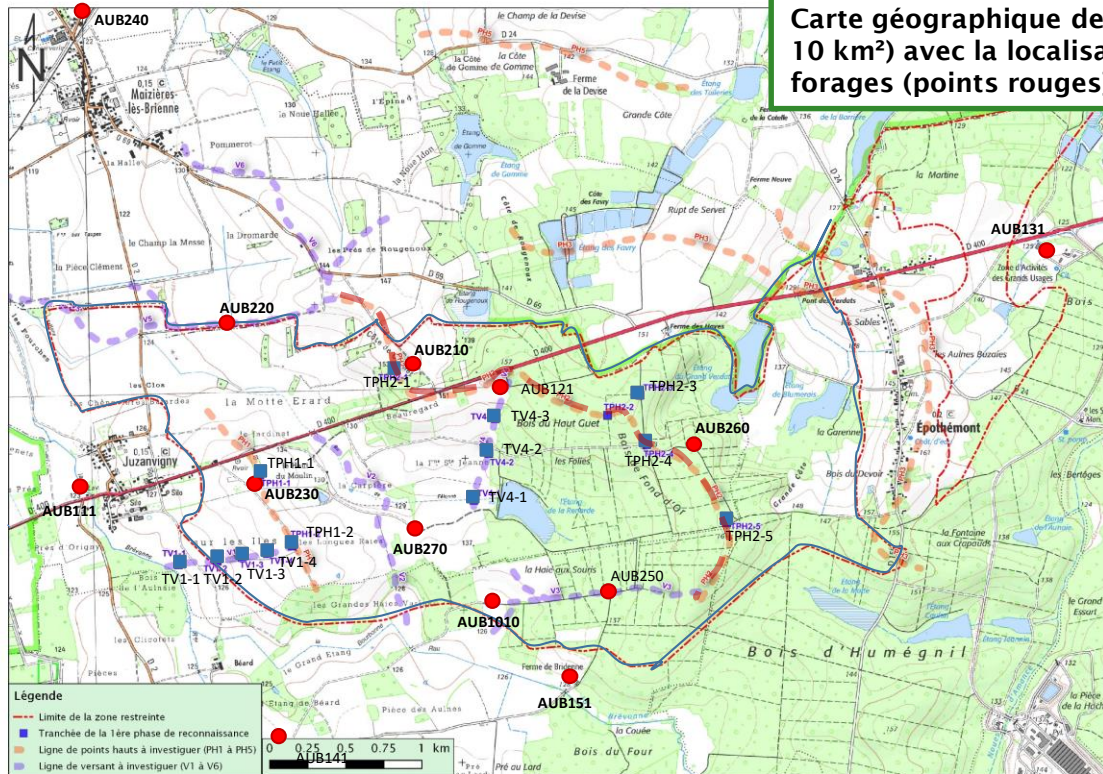
2017  
-  
2019

## Lancement par l'Andra :

- D'une campagne d'investigations géologiques complémentaire dans l'Aube sur la zone d'intérêt restreinte proposée en 2015,
- D'une expertise externe des techniques de réalisation d'ouvrage à faible profondeur,
- Remise en juin 2019 d'un rapport sur les enjeux de sûreté du stockage FAVL (*demande PNGMDR 2016-2018 - en cours d'instruction*)

## Lancement par l'ASN d'un groupe de travail pour la révision du guide de sûreté FAVL

# Focus sur la campagne d'investigations géologiques complémentaires 2017-2019



Carte géographique de la zone étudiée (« ZR », 10 km²) avec la localisation des différents forages (points rouges) et tranchées réalisées

- 4 forages carottés (50 à 120 m),
- Caractérisation des formations de surface (*trous à la pelle, tranchées peu profondes, forages superficiels*)
- Hydrologie de surface (*mesures de débit d'eau, cartographie des zones inondables*)
- Géophysique sismique et électrique

## Les questions ouvertes suite au rapport d'étape 2015

Depuis le rapport d'étapes 2015 et dans le cadre de l'élaboration du PNGMDR 2016-2018, **de nouvelles données d'entrée sont à prendre en compte** :

- Intégration de nouveaux déchets de type FA-VL
- Des enjeux de sûreté à préciser : quel niveau d'exigence pour un stockage à faible profondeur ? Quelles attentes en matière de protection à long terme ?
- Des évolutions de la stratégie de démantèlement, étalant les besoins de stockage dans le temps

⇒ **L'enjeu aujourd'hui est de bâtir collectivement (Andra, Autorités, producteurs, territoire) des modalités de gestion permettant de protéger l'Homme et l'environnement de ces déchets qui ne représentent qu'une dangerosité radiologique limitée mais sur le long terme**